

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation du Transporteur relative au projet d'intégration du parc éolien Apuiat (Dossier R-4212-2022)

Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) a déposé, le 9 novembre 2022, une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin de construire et installer les actifs requis pour l'intégration du parc éolien Apuiat (le **Parc éolien**) au réseau de transport et pour assurer la pérennité du poste de la Pentecôte à 161-25 kV (le **Projet**). Le Projet vise à répondre à une demande du promoteur Parc Éolien Apuiat S.E.C. pour raccorder le Parc éolien au réseau de transport d'Hydro-Québec. Le raccordement prévoit intégrer au réseau 200 MW de puissance. Les mises en service du Projet sont prévues pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2024.

Le coût total du Projet s'élève à 173,6 M\$ et s'inscrit dans les catégories d'investissement « croissance des besoins de la clientèle » et « maintien des actifs ».

La demande est soumise en vertu des articles 31(1)(5°) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**). Le Transporteur propose qu'elle soit traitée par voie de consultation.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Transporteur **au plus tard le 26 janvier 2023 à 12 h**. Le Transporteur pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 1^{er} février 2023 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande, les documents afférents, la Loi, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
Place Victoria
800, rue du Square-Victoria, 41^e étage, bureau 4125, C.P. 001
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

